

VAUD

**Entrée en
formation
professionnelle
des personnes
allophones**

2024

Pérennisation du programme PAI

Mesures préparatoires renforcées pour mieux atteindre les jeunes adultes allophones ne relevant pas de l'asile et arrivés récemment

Projet pilote mis en œuvre par le Service de la population et le Bureau cantonal de l'immigration (BCI)

Présentation du dispositif PAI

Commune

Organisation

Chaque commune possède un service des habitants, comprenant le service des habitants et le bureau des étrangers

Obligation pour les nouveaux habitants de se présenter au service des habitants pour leur inscription et le dépôt de la demande d'autorisation de séjour
(Public cible)

Autorité de surveillance : le service cantonal de la population (= service cantonal des migrations) et la Municipalité

Commune

Entretien d'accueil

Situation actuelle

Autonomie communale sur l'organisation du service

Obligation : directive cantonale sur les missions pour les primo-arrivants appliquée par les services des habitants du canton

Transmission de nombreuses informations selon entretien avec l'habitant

Orientation vers les services cantonaux et autres

Panel d'outils à disposition pour les informations et l'orientation

Volonté politique communale

Commune

**Entretien
d'accueil
(phase 2)**

Projet pilote

Projet pilote dans trois communes

1^{er} entretien d'accueil simple et 2^{ème}
entretien différé

Préparation et personnalisation lors du
2^{ème} entretien

Formulaire spécifique pour le 2^{ème}
entretien

Communication d'informations

Orientation et mise en contact

Le 2^{ème} entretien n'est pas obligatoire
(invitation)

**Accès à la
formation
professionnelle**

Conseil

**Situation
actuelle**

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Domaine formation et mesures d'intégration

Pôle orientation et emploi

Permis N, F, S

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Certification professionnelle pour adultes

Tout public

Unité migration accueil (UMA)

Portail Migration

Primo-arrivants (15-25 ans)

**Accès à la
formation
professionnelle**

Conseil

**Perspective 2024:
renforcer les
collaborations**

**Direction générale de l'emploi et
du marché du travail (DGEM)**

Direction Insertion professionnelle
et placement

**Direction générale de la cohésion
sociale**

Direction de l'insertion et des
solidarités

Préparation à la formation professionnelle

Mesures principales pour les personnes allophones

**Ecole de l'accueil
(EdA)**

Primo-arrivants

15-25 ans

**Ecole de la transition
(EdT)**

15-20 ans

Mesures de transition

Exemple: OSEO

Jeunes et adultes

**Semestre de
motivation (SEMO)**

15-25 ans

niveau B1

**Etablissement vaudois
d'accueil des
migrants (EVAM)**

**Jeunes et adultes
primo-arrivants**

Entrée en formation professionnelle

PAI (prolongation d'apprentissage pour l'intégration)

Préapprentissage d'intégration

Construire
son projet
professionnel



Evaluer son
niveau de
français

Test d'entrée

A2-B1: écrit

A2-B1: oral



Chercher
une place
de formation



Préapprentissage
d'intégration
(1 an)

ou

AFP en 3 ans

ou

CFC en 4 ou 5
ans

1^{ère} année de formation professionnelle

3 jours en entreprise et 2 jours en école professionnelle

Entreprise

- Compétences pratiques
- Connaissances professionnelles

Ecole

- Français orienté métier
- Mathématiques
- Branches professionnelles

Encadrement

- Soutien administratif, social et scolaire
- Coordination avec les écoles et les entreprises

Contacts

Teuta JAKAJ

Cheffe de service

Commune d'Ecublens / VD

Service des habitants

021 695 33 72

teuta.jakaj@ecublens.ch

Carole FRIDERICH

Cheffe d'unité

Responsable du programme PAI

Direction générale de l'enseignement postobligatoire

021 316 34 18

carole.friderich@vd.ch